

GROUPE 17 INSECTICIDE

Insecticide CITATION® 75WP

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Poudre mouillable pour la suppression des mineuses, des fongicoles et des éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, des fongicoles dans la laitue cultivée en serre, des moucheron sciarides dans les champignons, de la mineuse des feuilles dans le céleri ainsi que de la mineuse sud-américaine dans les cultures du groupe 4 (légumes-feuilles [sauf ceux du genre Brassica]) et les cultures du groupe 5-B (légumes-feuilles du genre Brassica).

GARANTIE

Cyromazine75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

L'insecticide CITATION 75WP contenu dans le sachet métallique est présenté en 6 sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient 75 grammes de l'insecticide CITATION 75WP.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles.

Resceller le sachet métallique s'il reste des sacs hydrosolubles à l'intérieur.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

N° D'HOMOLOGATION : **24465***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*CONTENU NET: **450g****Syngenta protection des cultures Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les poussières. Peut causer une irritation modérée des yeux. Pour les opérations de mélange et de chargement et pendant l'application du produit, porter une combinaison de travail résistante à l'eau (en TYVEK, p. ex.) par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes et des gants de caoutchouc. Les serriculteurs devraient porter des gants pour manipuler les plantes traitées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et l'application. Enlever et laver les vêtements après l'emploi. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer

ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Les laver à l'eau chaude et au détergent avant de les remettre.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, l'eau potable ou d'irrigation ni les cours d'eau, les lacs ou les étangs. N'utiliser que sur les cultures figurant sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le sachet métallique, mais le détruire une fois vide.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales.

Pour réduire le ruissellement depuis des zones traitées vers des habitats aquatiques, étudier les caractéristiques et les conditions de la zone avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions qui peuvent favoriser le ruissellement, mentionnons notamment : les fortes précipitations, les pentes d'inclinaison moyenne à prononcée, les sols nus, les sols mal drainés (ex. sols compactés, finement texturés ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit en cas d'avertissement de pluie abondante.

Pour limiter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement, aménager une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la bordure du cours d'eau.

NE PAS contaminer des sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation ou des habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER AU SEC.

Délai de sécurité après le traitement

Ne pas entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant l'application.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

1. Une fois le sachet métallique vide, y percer des trous de façon à le rendre inutilisable.
2. Éliminer le sachet métallique conformément aux règlements provinciaux.
3. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits inutilisés ou superflus et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 17	INSECTICIDE
-----------	-------------

Insecticide CITATION® 75WP

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Poudre mouillable pour la suppression des mineuses, des fongicoles et des éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, des fongicoles dans la laitue cultivée en serre, des moucheron sciarides dans les champignons, de la mineuse des feuilles dans le céleri ainsi que de la mineuse sud-américaine dans les cultures du groupe 4 (légumes-feuilles [sauf ceux du genre Brassica]) et les cultures du groupe 5-B (légumes-feuilles du genre Brassica).

GARANTIE

Cyromazine75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

L'insecticide CITATION 75WP contenu dans le sachet métallique est présenté en 6 sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient 75 grammes de l'insecticide CITATION 75WP.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles.

Resceller le sachet métallique s'il reste des sacs hydrosolubles à l'intérieur.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

N° D'HOMOLOGATION : **24465**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

BOOKLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les poussières. Peut causer une irritation modérée des yeux. Pour les opérations de mélange et de chargement et pendant l'application du produit, porter une combinaison de travail résistante à l'eau (en TYVEK, p. ex.) par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes et des gants de caoutchouc. Les serriculteurs devraient porter des gants pour manipuler les plantes traitées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et l'application. Enlever et laver les vêtements après l'emploi. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer

ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Les laver à l'eau chaude et au détergent avant de les remettre.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, l'eau potable ou d'irrigation ni les cours d'eau, les lacs ou les étangs. N'utiliser que sur les cultures figurant sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le sachet métallique, mais le détruire une fois vide.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales.

Pour réduire le ruissellement depuis des zones traitées vers des habitats aquatiques, étudier les caractéristiques et les conditions de la zone avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions qui peuvent favoriser le ruissellement, mentionnons notamment : les fortes précipitations, les pentes d'inclinaison moyenne à prononcée, les sols nus, les sols mal drainés (ex. sols compactés, finement texturés ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit en cas d'avertissement de pluie abondante.

Pour limiter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement, aménager une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la bordure du cours d'eau.

NE PAS contaminer des sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation ou des habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSER AU SEC.

Délai de sécurité après le traitement

Ne pas entrer dans les endroits traités dans les 12 heures suivant l'application.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

1. Une fois le sachet métallique vide, y percer des trous de façon à le rendre inutilisable.
2. Éliminer le sachet métallique conformément aux règlements provinciaux.
3. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits inutilisés ou superflus et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide CITATION 75WP est un régulateur de la croissance des insectes utilisé pour supprimer les mineuses, les fongicoles et les éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, les moucheron sciarides dans les champignons, la mineuse des feuilles dans le céleri ainsi que la mineuse sud-américaine dans les produits du groupe 4 (légumes-feuilles [sauf ceux du genre Brassica]) et les produits du groupe 5-B (légumes-feuilles du genre Brassica). Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi ci-dessous, l'insecticide CITATION 75WP supprime ces mineuses, fongicoles, éphydridés et moucheron sciarides en inhibant le développement de ces insectes aux stades larvaires. L'insecticide CITATION 75WP peut nuire à certaines espèces d'acariens prédateurs et de parasites des mineuses. Utiliser avec prudence dans les programmes de lutte antiparasitaire faisant appel à ces arthropodes utiles.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

L'insecticide CITATION 75WP est une poudre mouillable que l'on doit mélanger avec de l'eau pour l'application par pulvérisation. S'assurer que le pulvérisateur est propre; la présence de tout contaminant pourrait obstruer le pulvérisateur ou endommager la culture.

Préparation du mélange

- 1) Remplir la cuve du pulvérisateur au quart ou à moitié d'eau claire et démarrer l'agitation.
- 2) Verser la quantité appropriée de produit.
- 3) Remplir le reste de la cuve d'eau en veillant à maintenir une agitation suffisante.
- 4) Ne pas laisser reposer le mélange dans la cuve sans maintenir une agitation suffisante. Toujours maintenir une vitesse d'agitation suffisante pour garder la solution homogène et empêcher la formation de dépôts.
- 5) Immédiatement après l'emploi, nettoyer la cuve à fond en faisant circuler dans le système une solution d'eau et de détergent, puis rincer à l'eau claire.
- 6) S'il y a formation de dépôts dans la cuve, la vider et la nettoyer à l'aide d'une solution d'un puissant détergent et d'ammoniaque. Rincer ensuite à fond à l'eau claire.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

CITATION 75WP assure la répression des stades larvaires des mineuses mais ne prévient pas les dommages initiaux causés par les insectes adultes. CITATION 75WP n'agit que sur les mineuses du genre *Liriomyza*.

MODE D'EMPLOI

La cyromazine peut demeurer active dans le sol après l'application et ses résidus posent un risque de dommages aux cultures mises en terre l'année suivante. Éviter d'appliquer CITATION 75WP sur le même champ deux années de suite.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques qui sont détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de CITATION 75WP dans des zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines. Ne pas appliquer ce produit dans un rayon de 15 mètres autour de têtes de puits ou de systèmes aquatiques incluant des marais, des étangs, des fossés, des ruisseaux, des rivières et des lacs. Ne pas mélanger ce produit et remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation dans un rayon de 30 mètres autour de têtes de puits ou de systèmes aquatiques.

Voici les délais à respecter entre le traitement avec l'insecticide CITATION 75WP et la mise en terre de cultures de rotation :

Cultures mentionnées sur l'étiquette; tomates, poivrons, concombres, melons : **1 jour.**
Foin, blé, orge, avoine : **300 jours.**

AVIS À L'UTILISATEUR

Tous les usages de ce produit n'ont pas été élaborés par Syngenta protection des cultures Canada, inc.; ils ont été homologués par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé dans les cultures énumérées dans cette étiquette. Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit pour les usages décrits dans cette étiquette.

MODE D'EMPLOI
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Plantes ornementales cultivées en serre - Directives de traitement		
INSECTES	DOSE/HA	REMARQUES
Mineuses	188 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 400 L d'eau pour 0,4 ha)	Pulvériser sur les feuilles jusqu'au point de ruissellement. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 400 L d'eau pour 0,4 ha. Si on utilise de l'équipement d'application à faible volume, s'assurer du respect de la dose de 188 g de produit à l'hectare (1 sac hydrosoluble pour 0,4 ha).
Fongicoles	133 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 570 L d'eau pour 0,57 ha)	1. Pulvériser sur toutes les surfaces où les fongicoles peuvent se reproduire. Ceci inclut la surface des mélanges de culture et des banquettes et les espaces sous les banquettes qui pourraient être contaminés par le mélange de culture ou des algues. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 570 L d'eau pour 0,57 ha. 2. Pour les plants en pot, faire un arrosage du pied au moyen de 133 g de produit dans 1000 L d'eau (1 sac hydrosoluble pour 570 L d'eau), comme suit : <u>Taille du pot (cm) Volume de solution (mL)</u> 10 90 13 120 15 180 20 240 25 300
Éphydridés	133 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 570 L d'eau pour 0,57 ha)	1. Pulvériser sur toutes les surfaces où les éphydridés peuvent se reproduire. Ceci inclut les espaces sous les banquettes qui pourraient être contaminés par le mélange de culture ou des algues, le dessous des banquettes et la surface des mélanges de culture et des banquettes. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 570 L d'eau pour 0,57 ha. 2. Pour les plants en pot, faire un arrosage du pied au moyen de 133 g de produit dans 1000 L d'eau (1 sac hydrosoluble pour 570 L d'eau).

La sécurité de l'insecticide CITATION 75WP pour les cultures a été évaluée au moyen de pulvérisations foliaires et d'arrosage du pied dans plusieurs espèces de plantes ornementales cultivées en serre. Aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses recommandées sur cette étiquette lors de l'emploi dans le chrysanthème, le gerbera, l'agératum, le dahlia, le tagète, la sauge, la verveine, le zinnia, la gypsophile, le pétunia, le lis de Pâques et le poinsettia. Étant donné que de nombreuses espèces et cultivars n'ont fait l'objet d'aucun essai, la phytotoxicité du produit devrait être évaluée dans chaque espèce ou cultivar avant le traitement de la culture complète. Pour évaluer les effets phytotoxiques potentiels dans les cultures ornementales non énumérées ci-dessus, le producteur doit faire l'essai de l'insecticide CITATION 75WP pendant au moins deux semaines chez un petit groupe de plantes, dans les mêmes conditions que celles de la culture générale. NE PAS permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Champignons - Directives de traitement							
INSECTES		DOSE		REMARQUES			
Moucheron sciarides		5 parties par million de cyromazine dans le compost		Sans dépasser une application par cycle, appliquer l'insecticide CITATION 75WP pendant la préparation du substrat. Procéder par un mouillage abondant à faible pression, afin de limiter le plus possible la formation de brouillard. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour assurer une distribution uniforme dans le compost, conformément au tableau ci-dessous. Les doses recommandées forment une concentration d'ingrédient actif de 5 parties par million. Incorporer à fond pendant la préparation du compost ou le lardage.			
Compost : poids humide à 66,6 % d'eau		Compost : poids à sec		Grammes de l'insecticide CITATION 75WP		Superficie traitée avec un sac hydrosoluble de 75 g de l'insecticide CITATION 75WP	
kg/m ²	lb/pi ²	kg/m ²	lb/pi ²	100 m ²	1000 pi ²	m ²	pi ²
58,59	12	19,53	4	41,07	38,15	182,61	1965,70
68,36	14	22,79	4,67	47,56	44,18	157,71	1697,65
73,24	15	24,41	5	51,88	48,19	144,57	1556,18
83,01	17	27,67	5,67	56,20	52,21	133,45	1436,48
87,89	18	29,30	6	60,52	56,23	123,92	1333,87
97,65	20	32,55	6,67	67,01	62,25	111,92	1204,79
102,54	21	34,18	7	71,33	66,27	105,14	1131,77
112,30	23	37,43	7,67	75,66	70,28	99,13	1067,10
117,18	24	39,06	8	82,14	76,31	91,31	982,85
126,95	26	42,32	8,67	86,46	80,32	86,74	933,71
131,83	27	43,94	9	92,95	86,35	80,69	868,57
<p>Exemple : Lorsqu'on applique l'insecticide CITATION 75WP sur un lit de compost humide pesant 112,3 kg/m² à 66,6 % d'humidité, utiliser 75 g (un sac hydrosoluble) pour 99,13 m² de compost (un sac hydrosoluble aux 1 067 pi²). Pour ajuster la dose en fonction du degré d'humidité, faire d'abord la conversion en fonction d'une matière sèche à l'aide de la formule suivante :</p> <p>Poids humide du compost (kg/m²) x (1 - [x% humidité du compost /100]).</p> <p>Déterminer sur le tableau ci-dessus le « poids sec » (kg/m²) le plus proche de la valeur obtenue et utiliser la dose appropriée de l'insecticide CITATION 75WP.</p>							
INSECTE		DOSE		REMARQUES			
Moucheron sciarides		5 parties par million de cyromazine dans la terre de gobetage humide		Faire une seule pulvérisation mouillante de faible volume sur la terre de gobetage. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.			
		ou					
		18,7 grammes de l'insecticide Citation dans suffisamment de terre de gobetage pour couvrir 100 m ² de surface de production d'une profondeur d'environ 5 à 8 cm.					

CÉLERI : Suppression de la mineuse des feuilles

Pour supprimer la mineuse des feuilles, appliquer 188 g de l'insecticide CITATION 75WP à l'hectare (2,5 sacs hydrosolubles) en traitement foliaire dès l'apparition des larves de mineuses. Cinq sacs hydrosolubles permettent de traiter 2 hectares. Procéder à l'épandage terrestre dans au moins 300 L d'eau à l'hectare, en s'assurant d'utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour obtenir une couverture adéquate. Répéter les traitements selon le suivi des populations de mineuses. Allouer un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.

RESTRICTIONS D'EMPLOI - CÉLERI

- Ne pas appliquer plus de 5 fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer dans moins de 300 L d'eau à l'hectare.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide de quelque système d'irrigation que ce soit.
- Ne pas laisser paître les animaux dans les cultures traitées.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant l'application.

CULTURES DU GROUPE 4 (LÉGUMES-FEUILLES [SAUF CEUX DU GENRE BRASSICA])
CULTURES DU GROUPE 5B (LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA)

CULTURE	INSECTE	DOSE/HA	REMARQUE
Cultures du groupe 4 (légumes-feuilles [sauf ceux du genre Brassica]) : les feuilles d'amarante, amarante tricolore, amarante tampala, roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthèmes à feuilles comestibles, mâche, cresson de jardin, cresson d'hiver (barbarée vulgaire, cresson de terre), pissenlit, oseille, endive (scarole), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier potager, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, tétragone, baselle et bette à carde.	Mineuse sud-américaine (<i>Liriomyza huidobrensis</i>)	Appliquer 188 g de produit (2,5 sacs solubles) par hectare dans au moins 200 L d'eau par hectare; utiliser une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture adéquate. Cinq sacs solubles permettent de traiter 2 hectares.	Appliquer dès l'observation de larves de la mineuse sud-américaine. Appliquer de nouveau si la surveillance indique que cela est nécessaire.
Cultures du groupe 5-B (légumes-feuilles du genre Brassica) : rappini, chou chinois (pak-choï), chou cavalier, chou frisé, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza.			Ne pas faire plus de 5 applications par saison de croissance. Attendre 7 jours avant de faire une nouvelle application. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

LAI TUE CULTIVÉE EN SERRE		
INSECTE	DOSE	REMARQUES
Fongicole (<i>Bradysia</i> sp.)	75 g de produit (1 sac hydrosoluble) / 570 L d'eau. Utiliser une quantité de solution de pulvérisation suffisante pour assurer une couverture adéquate. Ne pas appliquer plus de 1010 L de solution de pulvérisation / ha.	Attendre 7 jours entre les traitements. Traiter si la surveillance des insectes indique que cela est nécessaire. Appliquer sur le feuillage et les surfaces humides, où les insectes se multiplient et s'alimentent.

RESTRICTIONS D'EMPLOI – LAITUE CULTIVÉE EN SERRE

- Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison de croissance.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide de quelque système d'irrigation que ce soit.
- Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
- Éviter que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, Insecticide CITATION 75WP, insecticide du groupe 17. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide CITATION 75WP et à d'autres insecticides du groupe 17. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide CITATION 75WP ou les insecticides du même groupe 17 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

Conserver la brochure et l'étiquette et les consulter pour connaître le MODE D'EMPLOI, les DIRECTIVES DE MÉLANGE, les RESTRICTIONS D'EMPLOI et les DIRECTIVES DE DÉCONTAMINATION ET D'ÉLIMINATION DU PRODUIT.

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.